

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 1 (1909)  
**Heft:** 3

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

### SOMMAIRE :

	Page		Page
1. L'Exposition de l'industrie à domicile . . . . .	21	4. La Conférence intersyndicale d'Yverdon . . . . .	28
2. Le travail à domicile dans l'industrie hortogère . . . . .	22	3. Congrès des fédérations syndicales . . . . .	30—32
3. Organisations syndicales et Unions ouvrières . . . . .	24	4. Mouvement syndical international . . . . .	32
		5. L'action directe . . . . .	34

## L'Exposition de l'industrie à domicile.

Lorsqu'à l'occasion de l'exposition du travail à domicile à Berlin, en 1906, l'effroyable misère de plusieurs milliers de travailleurs à domicile fut mise à découvert, tout le monde sembla s'émeouvoir du sort des plus malheureux parmi les prolétaires. Tout le monde s'intéressa à la question du travail à domicile. Même dans les milieux, ou sans cela on ne songe à rien moins qu'à s'occuper du sort des travailleurs, on s'étonna de tant de misère cachée. L'exclamation de l'impératrice allemande est caractéristique à ce sujet ; elle s'écria :

*« Mais comment est-ce possible ? Cela ne peut pas durer ainsi ! »*

Pourtant, l'émotion passa bien vite. Nos bons petits bourgeois avaient bientôt oublié les premières impressions et retombèrent dans leur somme d'indifférence et d'abrutissement. L'exposition de Berlin n'a pas donné de fruits remarquables ; elle est restée sans utilité ou effet pratique.

Néanmoins, elle a eu sa valeur. Au moins, elle a eu le don de montrer, si ce ne fut que pour un instant, qu'il y avait quelque chose de pourri dans notre vie économique ; elle a produit l'impression que cette vie économique est atteinte au cœur et à la moelle. Elle a montré aux travailleurs combien il reste encore à faire et où il y a le plus à faire. Elle a produit un sentiment de révolte dans les milieux ouvriers qui ne s'évanouira pas comme c'était le cas pour les milieux bourgeois.

En Suisse, il y a aussi des travailleurs à domicile ; il y en a même plus de 130,000 sur un total de 750,000 ouvriers industriels.

Jusqu'ici, on n'a pas eu souvent l'occasion, en Suisse, de se révolter au sujet de la situation de nos travailleurs à domicile. Non pas parce qu'ils sont bien, mais parce que, jusqu'à présent, on ne savait presque rien de positif sur leur sort.

Avant le recensement fédéral sur les établissements industriels, on ne savait même pas où il existait des

travailleurs à domicile et combien il y en avait dans les différentes branches industrielles. Les résultats du recensement, qui eut lieu il y a déjà quatre ans, ne sont connus que depuis une année. Il y a eu des personnes en Suisse qui ont trouvé qu'il serait nécessaire de s'occuper des travailleurs à domicile par une enquête spéciale. L'ancien inspecteur des fabriques, M. Schuler, en faisait partie, comme du reste tous les membres de l'Association suisse pour la protection ouvrière. Mais, la Confédération n'a pas les moyens, même pas pour satisfaire des revendications plus urgentes et plus anciennes — naturellement, pour autant qu'il s'agit de la classe ouvrière.

Au fond, la Confédération n'a pas eu tort. Les enquêtes sont des moyens par lesquels on arrive à traîner les choses en longueur. Avec ça nous ne voulons pas prétendre que la protection des travailleurs ait été mise en avant par suite du refus de procéder à cette enquête.

Il y a d'autres moyens bien meilleurs pour intéresser surtout les milieux que cela concerne, que des enquêtes officielles, dont les résultats sont couchés dans d'épais volumes.

Chez nous, on organise souvent des expositions agricoles pour montrer aux public les porcs gras et les taureaux de race. Cela en réclamant des subventions de l'Etat, afin que les porcs engraisés deviennent toujours plus gras, que la race de nos taureaux devienne toujours plus sélectionnée.

Pourquoi ne montrerait-on pas une fois, par le moyen d'une exposition, comment sont placés les travailleurs de l'industrie à domicile chez nous, dont on ne connaît presque rien de positif ? Cette idée, la Fédération ouvrière suisse veut la réaliser par l'organisation d'une exposition sur le travail à domicile.

En Allemagne, c'étaient les organisations syndicales qui, avec l'appui de quelques hommes de progrès du camp bourgeois, ont organisé l'exposition de l'industrie à domicile. En Suisse, les syndicats ne sont